

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Convention avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine relative à l'implantation d'activités artisanales dans le cadre du secteur de projet des Quatre Chemins – approbation de l'avenant n° 1

Séance du 11 février 2014

Convocation du 5 février 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le onze février à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le 5 février 2014 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Louis Oheix, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Bruno Philippe, Mme Nicole Zuber, MM. Hervé Audic, Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Jean-Pierre Lefèvre, Philippe Tastes, Mmes Sabine Vasseur, Monique Pourcelot, Catherine Arnould, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Michel Grandchamp, Mme Liliane Sillon, MM. Christian Lancrenon, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Catherine Lequeux par Mme Chantal Brault,
Mme Fabienne Eckerlein par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Jean Carlizot par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Hélène Enard par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sakina Bohu-Alibay par Mme Sabine Vasseur,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Marie Claudel par M. Jean-Jacques Campan,
M. Francis Brunelle par M. Jean-Louis Oheix,
M. Xavier Tamby par M. Philippe Laurent

Etait excusé :

M. Thierry Legros

Secrétaire de séance :

Mme Florence Presson

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 février 2014

OBJET : Convention avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine relative à l'implantation d'activités artisanales dans le cadre du secteur de projet des Quatre Chemins – approbation de l'avenant n° 1

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie Bléry-Touchet,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Vu l'assemblée générale d'installation en date du 8 novembre 2010 et du règlement intérieur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, autorisant le Président à passer et à signer le présent avenant,

Vu sa délibération du 31 mars 2011 approuvant la convention avec la Chambre de métiers et de l'artisanat pour le conseil et l'assistance à la réalisation de locaux artisanaux en pied d'immeubles,

Considérant la nécessité pour la Ville de poursuivre les actions engagées avec la chambre de Métiers et de l'artisanat pour la réalisation de l'étude,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'avenant à la convention de partenariat, à intervenir avec la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine.

AUTORISE le maire à signer cette convention et tous documents y afférents.

PRECISE que la dépense résultant de cette convention est inscrite au budget pour l'exercice correspondant.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. L...